

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM ARRAS, 10 RUE DESIRE DELANSORNE 62033 ARRAS CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

MR NIAZI Hasibullah , représentant de la société HK RESTO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 98 RUE EUGENE HAYNAUT 62400 BETHUNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MR NIAZI Hasibullah	50	500 €
MR ISAKHEL Khan Mohamad	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 novembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

Mme christelle LEFEVRE
Chargée d'affaires professionnelle

L'Espace Conseil Pros
De Votre Caisse Locale
Crédit Mutuel
Nord Europe